

PRATIQUE DES VENTES JUDICIAIRES



Public concerné

Avocats, Notaires, Juristes

Prérequis

Ouvert à tout participant disposant de compétences en droit des obligations

Niveau de la formation

Niveau 2 : Approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

380 € HT / 456 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Raphaël Morenon
Avocat au barreau de Marseille,

Objectifs pédagogiques

La formation est consacrée à la pratique des ventes judiciaires, aux obligations déontologiques de l'avocat et légales de l'avocat en la matière, et détaille les différences qu'il existe entre une vente sur saisie immobilière, sur licitation partage et sur liquidation judiciaire.

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Connaître les différences qu'il existe entre une vente sur saisie immobilière, sur licitation-partage et sur liquidation judiciaire.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants.

Remise d'un Powerpoint aux participants comprenant la présentation, les textes et jurisprudences et des modèles de clauses

Contenu

- > Séquence 1 : Les règles générales des ventes judiciaires
- > Séquence 2 : La préparation de l'audience de vente
- > Séquence 3 : Le déroulement de l'audience de vente
- > Séquence 4 : La surenchère
- > Séquence 5 : Les effets de l'adjudication
- > Séquence 6 : La sanction de l'adjudicataire défaillant
- > Séquence 7 : La réitération des enchères
- > Séquence 8 : La distribution des deniers

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants, et un maximum de 15 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



PRATIQUE DES VENTES JUDICIAIRES

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Raphaël Morenon
Avocat au barreau de Marseille,

Avocat depuis le 8 janvier 2016, inscrit au Barreau de Marseille, Maître Morenon consacre la totalité de son activité professionnelle au droit de la consommation, au droit bancaire et aux procédures civiles d'exécution.

Déroulé de la formation

5 mn	Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn) Présentation de la formation et du formateur Prise de parole du formateur, début de la formation.
5 mn	"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.
25mn	Séquence 1 : Les règles générales des ventes judiciaires
5 mn	Pause
25mn	Séquence 2 : La préparation de l'audience de vente
5 mn	Pause
25mn	Séquence 3 : Le déroulement de l'audience de vente
5 mn	Pause
25mn	Séquence 4 : La surenchère
5 mn	Pause
25mn	Séquence 5 : Les effets de l'adjudication
5 mn	Pause
25mn	Séquence 6 : La sanction de l'adjudicataire défaillant
5 mn	Pause
25mn	Séquence 7 : La réitération des enchères
5 mn	Pause
20mn	Séquence 8 : La distribution des deniers
5 mn	"Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H

